

Arrêté n° AA-2024-05 du 25 juin 2024  
Portant délégation de signature RH (M. Aubin BORDIN)

**Le Directeur de l'ISAE-ENSMA**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;
- Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA et notamment son article 22.2 ;
- Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en date du 4 juillet 2022 portant nomination de M. Majdi KHOUDEIR au poste de directeur de l'ENSMA à compter du 1er septembre 2022 ;
- Vu l'arrêté rectoral n° MEN000091596051 du 28/08/2023 nommant Monsieur Aubin BORDIN à l'ISAE-ENSMA ;

Compte-tenu que sont soumises à la signature du Directeur de l'ISAE-ENSMA toutes les pièces contractuelles relatives aux marchés publics, les conventions et les contrats de portée générale ainsi que toutes les correspondances suivantes :

- Correspondances avec Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Préfet, Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur délégué de l'enseignement supérieur, Monsieur le contrôleur budgétaire régional, Mesdames et Messieurs les Présidents des établissements d'enseignement supérieur et de leur regroupement, Mesdames et Messieurs les élus.
- Correspondances susceptibles d'engager l'établissement sur le plan juridique.

**ARRETE**

**Article 1**

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA, Majdi KHOUDEIR, donne délégation de signature à Monsieur Aubin BORDIN, Directeur des ressources humaines, à l'effet d'approuver et de signer, à l'exception des actes susmentionnés, les documents et les actes relevant du fonctionnement de son service :

1. Attestation de salaires, maladie, accident de travail.
2. Attestation d'indemnités de fin de contrat.
3. Contrat de vacances.
4. Arrêté de congé pour raison de santé.
5. Réponse aux demandes d'emplois, informations diverses.
6. Demande d'autorisation de formation.
7. Certificats administratifs d'acompte.
8. Certificat de travail.
9. Attestation emploi ASSEDIC.
10. Décision d'ASA pour garde enfant malade.
11. Interfaces de paie.
12. Fiche financière.
13. Remboursements transports.
14. Etats de services (dossiers Liste d'Aptitude/Tableau d'Avancement/examens professionnels...).



Monsieur Aubin BORDIN est également autorisé à signer, dans la limite du budget annuel qui lui est confié,

**En recette**, les actes relatifs :

- A l'établissement des titres de recettes liés au fonctionnement de son service.

**En dépenses**, les actes relatifs :

- A l'engagement de la dépense (devis, contrat et bons de commande) dans la limite d'un montant maximum de 2 000 € HT par opération, hors marché publics avec procédure, concernant le service des ressources humaines, et dans le respect des procédures de marchés publics et de la comptabilité publique.
- A l'approbation des engagements juridiques et des bons de commandes dans la limite de 2 000 € HT.
- A la signature et à la notification des bons de livraison et des fiches d'intervention.
- A la liquidation de l'ensemble des dépenses.
- A la certification du service fait de l'ensemble des prestations réalisées ou des livraisons effectuées pour le service des ressources humaines et formation.

**En ce qui concerne les affaires générales :**

- Pour la signature des dépôts de plaintes auprès des services de police/gendarmerie et de toute la correspondance relative au fonctionnement du service des ressources humaines.

## Article 2

La présente délégation de signature ne peut être subdéléguée.

## Article 3

La présente délégation prend effet à compter de sa signature par l'autorité et le délégataire.

Elle prendra fin au terme des fonctions d'un des deux signataires ou au plus tard au 31 août 2027.

## Article 4

La Directrice Générale des Services de l'ISAE-ENSMA est chargée de l'exécution de la présente délégation.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 25 juin 2024, en 3 exemplaires originaux.

Vu et accepté le 27/06/24  
Le Délégué,

M. Aubin BORDIN

Le Directeur,

M. Majdi KHOUDEIR

Destinataires :

- Délégué (original), Agence comptable (original), Direction (original), Service financier (copie)
- Rectorat (copie) – transmis à Madame La Rectrice de Région Académique, Chancelière des Universités, le 27 JUIN 2024

